

# 91<sup>e</sup> **Assemblée générale de la Société des Administrateurs et Fonctionnaires des Communes Neuchâtelaises**

**Vendredi 5 mai 2017 à 18h00,  
Hauterive, Salle du BAP**

La présidente, Mme Corinne Guyot, ouvre la séance à 18h00 en souhaitant la bienvenue et salue particulièrement la présence des personnes suivantes :

M. François Barben, président du Conseil communal d'Hauterive, en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ainsi que des structures d'accueil.

M. Pierre Leu, chef du Service des communes.

M. Pierre-Yves Benoit, adjoint au chef du Service des communes.

Mme Sylvie Gattolliat, secrétaire du Service des communes.

M. Pierre de Marcellis, membre du comité de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel.

M. Jean-François Béranek, membre du comité de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel.

M. Frédéric Mairy, président de l'ACN.

Mme Marie-Claire Zimmerli, secrétaire de l'ACN.

M. Laurent Kurth, Chef du département des finances et de la santé s'est excusé pour ce soir.

Mme Guyot remercie les autorités communales d'Hauterive de leur accueil, ainsi que nos collègues, MM. Serge Rusillon et Jean-Pierre Angehrn, pour leur contribution active à l'organisation de cette assemblée et du repas qui suivra. Elle passe la parole à M. François Barben pour le message de bienvenue des autorités.

M. Barben délivre le message de bienvenue au nom des autorités communales d'Hauterive. Il évoque les diverses richesses et les nombreuses infrastructures altaripiennes (la pierre d'Hauterive, Le Laténium, le domaine viticole, etc.). Il relate le trajet de l'antique Vy-d'Etra qui était une route romaine longeant le Lac de Neuchâtel. La commune d'Hauterive dénombre un peu plus de 2600 habitants et sur diverses personnes morales. La vie locale est animée par diverses sociétés telles que l'Union des Sociétés Locales d'Hauterive ou la Société d'Emulation mais aussi enrichie par des sociétés sportives. M. Barben termine son éloquution en souhaitant à l'assemblée une agréable et belle soirée.

1. **Appel**

Le contrôle de la liste de présences fait apparaître :

48 membres présents,  
53 membres excusés,  
11 membres non excusés

2. **Ordre du jour**

Le comité propose d'ajouter un point à l'ordre du jour tel que présenté dans la convocation. Il s'agit du point **10 : Etat de l'avancement des discussions avec la SMF**. La présidente demande également si quelqu'un souhaite faire des remarques ou ajouter d'autres points à cet ordre du jour. Ce n'est pas le cas ; ce qui est confirmé par une levée de main.

3. **Procès-verbal de la 90e assemblée générale du 20 mai 2016 au Locle**

Le PV n'amenant aucune remarque il est accepté à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice.

4. **Rapports**

4.1. **Rapport de la présidente**

Mme Guyot déclare avoir été élue en qualité de présidente, en 2007, de la Société. Mme Guyot est touchée que les membres de la Société lui témoignent, ainsi qu'au comité, cette confiance chaque année. Elle estime qu'il n'est pas toujours facile dans notre monde qui est en perpétuel changement de maintenir le cap. Comme la présidente le disait dans son discours d'il y a 10 ans, c'est ensemble que l'on peut continuer à avancer.

Cette année, la mise en place du MCH2 et du programme Abacus nous a tous bien occupé et le comité n'a pas échappé à cette « tempête ». Le comité a quand même continué à maintenir des échanges avec l'ACN et la SMF pour trouver des moyens de reconnaissance et de représentations. Concernant les échanges avec la SMF, Mme Guyot indique reprendre ce sujet au point 10 ajouté à l'ordre du jour.

Le comité espère reprendre rapidement des contacts avec l'ACN et cela encore cette année. Le comité aimerait, éventuellement avec l'aide de l'ACN, proposer des cours spécifiques pour les administrations neuchâteloises dans certains domaines. Pour mémoire, avec l'aide de l'ACN, la Société avait proposé il y a quelques années une journée de formation pour les changements de la TVA. La présidente estime que cette démarche avait bien été reçue. Comme chaque année, la présidente profite de ce moment pour remercier toutes ses collègues du comité pour leur engagement au sein de la Société ainsi que les membres qui font partie de groupes de travail. Elle remercie également les associations liées à notre tâche et tous les membres de notre Société qui œuvrent sans relâche au bon fonctionnement de nos administrations.

4.2. Rapport de la caissière

Un résumé de l'état des comptes de la Société est communiqué par Mme Anne-Lise Monard, caissière.

4.3. Rapport des vérificateurs

Les comptes ont été vérifiés par MM Claude Limat de Bevaix et Clovis Fahrni de Milvignes. En leur absence, Célia Clerc vice-présidente de la SAFCN, lit le rapport des vérificateurs :

*Madame la présidente,*

*Mesdames, Messieurs,*

*Conformément au mandat qui nous a été confié lors de l'Assemblée générale ordinaire 2016 de la Société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises, les soussignés ont procédé, en date du 26 avril 2017 à la vérification des comptes de l'exercice 2016.*

*Les actifs et passifs portés au bilan correspondent au livre comptable.*

*Les pièces justificatives nous ont été présentées.*

*Quant au compte de Pertes et profits, il a été examiné par divers sondages. Le total des recettes s'élève à, Fr. 4997.20, le total des dépenses s'élève à, Fr. 4649.25, laissant un excédent de recettes de Fr. 347.95.*

*Cet excédent de recettes est porté en augmentation du capital qui s'élève à Fr. 19'353.15 au 31.12.2016.*

*En nous basant sur le résultat de notre révision, nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils vous ont été commentés et de donner décharge à Mme Anne-Lise Monard ainsi qu'aux membres du comité avec remerciements pour leur gestion et le travail accompli.*

La présidente remercie les réviseurs ainsi que la caissière pour son précieux travail.

5. **Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs**

Les différents rapports n'appelant aucune remarque, décharge est donnée au comité, à la caissière et aux vérificateurs.

6. **Mutations/admissions**

6.1. Admissions

Mme Sabrina Marti, Cortaillod (excusée) ; Mme Laura Richard, Enges ; Mme Mélanie Reymond Giewo, Enges ; et M. Sandro Tamburini, Saint-Aubin-Sauges.

6.2. Démissions

M. Jérémy Bachmann, Val-de-Ruz ; M. Laurent Brahier, Val-de-Ruz ; M. Jean-Pierre Chassot, Val-de-Travers ; Mme Annelise De Vincenzo, Val-de-Ruz ; Mme Marie-France Emery, La Chaux-de-Fonds ; Mme Stéphanie Lanz, La Chaux-de-Fonds ; M. Leon Manuel, Le Locle ; M. Pierre-Alain Mollard, Milvignes.

Tenant compte de ces diverses mutations, l'effectif de la Société se présente comme suit :

**112** membres, dont :

79 membres actifs

11 membres honoraires actifs

18 membres honoraires non actifs

4 membres libres

**7. Elections statutaires :**

**7.1. Réélection du comité et de la présidente**

La présidente présente chaque membre du comité. Ce dernier est réélu par acclamations et en bloc.

**7.2. Nomination de 2 membres honoraires (25 ans de sociétariat)**

Mme Béatrice Stauffer, excusée, Mme Angela Cassi, présente. La présidente remet à cette dernière un présent.

La présidente prie également M. Claude-Alain Michel qui fête 50 ans de sociétariat de bien vouloir s'approcher du comité. Mme Guyot lui remet également un cadeau.

Mme Guyot félicite ces trois personnes pour leur engagement au sein de notre Société et dans leurs Communes respectives.

**8. Rapport de représentants de la Société au sein des groupes de travail**

**8.1. FR2C – Formation Romande des cadres communaux**

La présidente donne la parole à M. Godat dont le message est intégralement repris ici.

*Madame, Monsieur,*

*Il est des rapports plus difficiles à rédiger que d'autres, celui de cette année de la Formation romande des cadres communaux fait partie de cette catégorie. En effet, on pourrait presque faire un copié-collé des rapports des dernières années et les propos seraient toujours d'actualité.*

*Ainsi, comment éviter de se répéter sachant qu'aucun nouveau canton n'a rejoint la commission ? En fait, c'est normal me direz-vous, sachant que tous les cantons romands participent déjà et pour le reste de La Suisse, la commission travaille dur afin que le calendrier soit respecté concernant le futur brevet fédéral de Spécialiste en administration publique. A ce sujet, les cours devraient démarrer cet automne, qu'on se le dise.*

*Comment éviter de se répéter en mentionnant une nouvelle fois qu'il est regrettable que les cantons de Neuchâtel et du Jura soient à la traîne en termes de participants. Pour étayer mes propos, il convient de relever qu'aucun candidat neuchâtelois n'a reçu le Diplôme de cadre en administration communale lors de la cérémonie de remise des diplômes le 24 mars dernier. Mais je dois tout de même relever une éclaircie dans ce ciel ombragé de la formation, à savoir que quelques rares candidats neuchâtelois ont obtenu à cette même date le certificat de spécialiste en contrôle des habitants, donc tout n'est pas perdu non plus !*

*Comment éviter de se répéter en rappelant que la commission œuvre depuis 2002 pour que les employés communaux bénéficient d'une formation complémentaire performante et ciblée sur les différents domaines communaux, qu'un cycle est composé de quatre modules, répartis selon les différents domaines administratifs communaux, et que chaque participant peut également s'inscrire uniquement pour le module concernant son domaine d'activité.*

*Comment éviter de se répéter enfin en évoquant la création d'un cinquième module, volet essentiel qui – ajouté au Diplôme de cadre en administration communale – permettra de se présenter aux examens du nouveau brevet fédéral. En cette période où il est attendu une plus grande professionnalisation des employés administratifs communaux, il est vraiment*

*étonnant du peu de participants neuchâtelois. A ce sujet, vos deux représentants dans cette commission, à savoir M. Serge Rusillon, administrateur de la Commune d'Hauterive, et votre serviteur seraient très intéressés de connaître les raisons de ce désintérêt. Naturellement, ils se tiennent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.*

*Après toutes ces répétitions et pour clore mon propos, il me reste à vous souhaiter d'excellents débats pour cette 91<sup>e</sup> assemblée générale de la SAFCN.*

*Les représentants du Canton de Neuchâtel à la FR2C*

*Patrice Godat et Serge Rusillon*

*Chancelier de Val-de-Ruz et Administrateur d'Hauterive*

## 8.2. IDHEAP

Claude Gabus, ayant pris une retraite bien méritée, a également pris congé de sa représentation au sein de l'IDHEAP. Néanmoins, il a transmis quelques informations à la présidente. Voici son message :

*« Je vous rappelle la traditionnelle rencontre de politique locale qui aura lieu le 18 mai 2017 à Yverdon-les-Bains. Le Thème sera « Accueil des migrants et intégration des étrangers : quel rôle pour les communes ? ».*

*Concernant son remplacement les choses doivent se régler prochainement. En effet Mme Katia Horber-Papazian se prépare également, gentiment, à prendre une retraite bien méritée. Donc l'avenir de la chaire de politique locale de l'IDHEAP et de son groupe d'accompagnement n'est pas encore défini. Il y aura une séance de réflexion au mois de mai 2017 et c'est à ce moment-là que sera prise la décision d'une suite ou pas. Donc, pour le moment, pas besoin de désigner un/une successeur. L'IDHEAP reprendra contact en temps voulu avec les diverses associations participant au groupe d'accompagnement pour les informer de la suite qui sera donnée »*

## 8.3. ORF-NE

Concernant l'ORF-NE tout continue de bien fonctionner. L'équipe en place est bien rôdée et les frais de cotisations pourront certainement diminuer.

La présidente informe que l'assemblée générale de l'ORF-NE aura lieu le jeudi 7 septembre 2017. Chaque année, une animation spécifique est proposée l'après-midi pour les formateurs et c'est toujours très intéressant.

## 9. Détermination du lieu de l'assemblée générale en 2018 (District de La Chaux-de-Fonds)

La Commune des Planchettes, par l'intermédiaire de son administrateur, se propose de nous accueillir en 2018. La présidente remercie vivement ladite commune et elle propose de retenir la date du **vendredi 4 mai 2018**.

## 10. Nomination des vérificateurs de comptes (représentants de deux communes et un suppléant)

Les vérificateurs des comptes 2017 seront : M Christian Musy (La Sagne) et Mme Esther Wagnières (Milvignes).

## **11. Etat de l'avancement de la discussion avec la SMF**

La présidente indique que dans tout rapprochement ou fusion il y a toujours des avantages et des inconvénients. Le comité, avec l'aide de M. Patrice Godat, a donc poursuivi les discussions avec le comité de la SMF pour un éventuel rapprochement des deux sociétés. Elle indique que nous sommes tous tributaires des décisions de l'Etat mais que les employeurs ne sont pas les mêmes. Pour rappel, la SAFCN n'est pas représentée au sein de Prévoyance.ne car notre société ne compte pas assez de membres. Le comité a décidé de demander à ses membres un avis de principe ce soir, (prise de température).

La présidente passe la parole à Pierre de Marcellis, ancien président de la SFM, pour un bref message.

Pierre de Marcellis indique que les discussions pour un rapprochement entre les deux sociétés datent de quelques années. Il considère que plus nous serons nombreux, mieux nous pourrions être représentés notamment auprès de prévoyance.ne. Il estime que les décisions cantonales impactent aussi les employés communaux. Le Conseil d'administration de prévoyance.ne est composé de 18 membres : 9 représentants des assurés (5 sièges SSP, 2 sièges SMF, 1 siège SAEN ; 1 siège SGADN) et 9 représentants des employeurs. La SMF souhaite avoir trois représentants au sein du Conseil d'administration de Prévoyanc.ne. Cependant, en raison de son nombre de membres trop faible, il est impossible actuellement d'avoir ce troisième siège. La SMF a de la difficulté à augmenter le nombre de ses membres étant donné que le Conseil d'Etat refuse de lui communiquer le nom des nouveaux collaborateurs. De plus, les membres retraités ne sont pas comptés pour la répartition des sièges. Par contre, si on pouvait ajouter le nombre de membres actifs de la SAFCN, un troisième siège pourrait revenir à la SMF.

La SMF ne rencontre plus le Conseil d'Etat depuis octobre 2016. La prochaine rencontre est prévue en juin 2017. M. De Marcellis souhaite un rapprochement des sociétés, voire plus, comme par exemple une société faitière qui selon lui pourrait être une bonne solution.

M. Jean Pierre Charmillot demande si les employés communaux sont représentés auprès de prévoyance.ne. M. De Marcellis répond par la négative. M. Jean-Pierre Charmillot constate dès lors qu'il y a environ 1000 personnes qui ne sont pas représentés auprès de prévoyance.ne et regrette cette situation.

La présidente de la SAFCN renchérit en disant qu'elle est régulièrement invitée aux séances de prévoyance.ne et qu'elle fait remarquer qu'il n'est pas normal que les employés communaux ne soient pas représentés auprès de prévoyance.ne. Il lui a été répondu que les employés communaux pouvaient être au SSP.

Aucun membre de la société ne souhaite s'exprimer.

La présidente pose une première question à l'assemblée :

*Est-ce que la SAFCN doit s'approcher de la SMF en vue de proposer une fusion lors d'une prochaine assemblée générale ?*

1 personne est favorable,  
9 membres sont opposés,  
Le reste s'abstient.

*Vu le nombre d'abstention et de réponses négatives, la présidente pose une seconde question.*

*Est-ce qu'une collaboration avec la SMF – sous une forme à définir (société faitière par exemple) – doit être entreprise ?*

De très nombreux oui  
2-3 personnes sont opposées  
5 membres s'abstiennent

M. Jean Pierre Charmillot demande si un avis de droit est envisageable concernant la non représentation des collaborateurs communaux au sein du Conseil d'administration de prévoyance.ne. La présidente répond que la question sera évaluée au sein du comité.

M. Reymond Ruedin estime que la SAFCN devrait s'agrandir pour se « donner du poids ».

Mme Corinne Guyot remercie l'assemblée ; il était une fois nécessaire de discuter de ce sujet en présence des membres. La présidente promet de faire un courriel suite à ce sondage.

## **Divers**

La présidente rappelle que le livre pour les jeunes « vivre ses finances c'est vivre sa vie » est toujours disponible pour les Communes qui souhaiteraient en faire cadeau à leurs jeunes lors des promotions civiques. Elle s'occupe volontiers de faire l'intermédiaire pour passer de nouveau une commande groupée.

L'assemblée n'ayant plus de question, la présidente passe la parole à M. Frédéric Mairy, président de l'ACN.

M. Mairy rappelle les buts de l'ACN : être l'interlocuteur privilégié de l'Etat sur les questions touchant les communes, favoriser l'échange d'informations sur des sujets d'intérêt commun et de renforcer les liens entre les autorités communales. Il souligne l'apport essentiel de chacune et chacun au bon fonctionnement des communes neuchâteloises. C'est avec plaisir que l'ACN peut collaborer avec la SAFCN concernant la formation des employés communaux. Il termine son message en souhaitant une belle soirée à l'assemblée.

La présidente passe la parole à M. Pierre Leu, chef du Service des Communes qui nous délivre un bref message des autorités cantonales. Il souhaite aborder le thème de l'autonomie locale. En effet, le désir local est une thématique qui revient régulièrement (développement des bières locales, offre des restaurants axée sur le terroir). M. Leu explique qu'il existe une autonomie organisationnelle, juridique, décisionnelle et finalement financière. De manière globale, l'autonomie locale est considérée comme bonne en Suisse par rapport à nos pays limitrophes. Par contre, les communes neuchâteloises ont moins d'autonomie locale que certaines communes alémaniques. L'autonomie locale est toujours considérée comme « un plus » mais il faut mieux comprendre cette notion. Il estime que le rating des communes doit être questionné. En effet, ce n'est pas forcément parce qu'un habitant vit dans une commune avec un « bon rating » qu'il se sent bien dans cette localité.

M. Leu termine son message en disant que les communes sont la carte d'identité de l'Etat ; elles sont l'ambassadeur de l'Etat. Il remercie l'assemblée et se réjouit de partager avec elle le verre de l'amitié ainsi que le repas.

La présidente remercie M. Leu pour son intervention et comme la parole n'est plus demandée, elle remercie la commune d'Hauterive pour son accueil et pour l'apéritif qui suit notre assemblée.

La séance est levée à 19h04

La secrétaire,  
Daniela Catalano

